

Faits d'actualité

G. P.

Volume 13, numéro 4, 1946

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103068ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103068ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

P., G. (1946). Faits d'actualité. *Assurances*, 13(4), 160–168.
<https://doi.org/10.7202/1103068ar>

Faits d'actualité

par

G. P.

160

Les banques et les impôts fédéraux

Les profits des banques sont passés, en dix ans, de près de dix-neuf à près de vingt-huit millions de dollars; ce qui semble très intéressant pour les actionnaires au premier abord. Malheureusement pour eux, comme dans le cas de toutes les entreprises, les impôts du gouvernement fédéral ont également augmenté considérablement: de quatre millions ils ont monté à onze, diminuant ainsi le rendement réel dès le premier examen. Voici une statistique extraite du *Chronicle* du 1er février 1946 qui présente les profits et les taxes de 1915 à 1945:

<i>Année</i>	<i>Profits</i>		<i>Taxes fédérales</i>
1945	\$27,798,360	\$11,129,357	40.03
1944	27,606,953	11,854,782	42.94
1943	26,847,408	11,450,204	42.64
1942	26,269,499	10,453,697	39.79
1941	25,643,861	9,385,048	36.60
1940	24,624,375	8,084,561	32.83
1939	21,860,734	5,169,476	23.65
1938	21,152,669	4,914,183	23.23
1937	20,431,533	4,046,678	19.81
1936	20,133,749	4,321,503	21.46
1935	18,845,393	4,066,674	21.58
1934	19,052,569	3,886,586	20.40

A S S U R A N C E S

<i>Année</i>	<i>Profits</i>		<i>Taxes fédérales</i>
1933	\$18,353,360	\$2,220,239	12.09
1932	20,964,201	2,445,481	11.66
1931	23,478,876	2,645,058	11.26
1930	26,715,583	2,415,005	9.40
1929	28,185,303	2,471,704	8.77
1928	23,911,128	2,166,018	9.06
1927	23,047,152	2,179,319	9.46
1926	21,193,910	2,069,117	9.76
1925	19,691,392	2,019,740	10.26
1924	20,668,743	2,327,700	11.26
1923	21,155,687	2,395,825	11.32
1922	23,143,707	2,369,917	10.24
1921	23,809,816	1,703,789	7.16
1920	25,533,344	1,694,090	6.63
1919	22,104,578	1,320,988	5.98
1918	18,958,122	988,776	5.22
1917	17,189,249	1,026,552	5.97
1916	16,563,950	1,060,846	6.40
1915	15,953,725	807,067	5.06

161

On constatera avec intérêt et curiosité que si les profits sont passés de près de seize millions à près de vingt-huit millions durant cette période, le solde net restant aux entreprises intéressées n'a pas beaucoup augmenté. Si nous n'avons pas encore l'étatisation des banques, l'Etat exerce sur elles un contrôle qui lui permet de régler leurs affaires avec une assez grande précision et qui met à sa disposition un mode de perception d'impôt, gratuit et très efficace.

Pendant la guerre, l'Etat a d'ailleurs agi ainsi avec la plupart des entreprises. A l'aide de l'impôt sur l'excédent des bénéfiques, il a mis la main sur des profits énormes faits à la faveur d'une situation anormale et ainsi il a su mettre

un frein à l'enrichissement excessif auquel donnent ordinairement lieu les guerres. Il serait allé trop loin dans bien des cas si, à l'aide du jeu des dépréciations, des amortissements et des inventaires, la plupart des maisons d'affaires n'avaient pu retenir une part licite ou non de l'énorme activité courante.

Des changements dans la pratique des assurances

162

L'assurance a subi au Canada, depuis quelques années, une curieuse et assez nette évolution vers la simplification des textes et la centralisation des garanties. Nous l'avons noté avec des exemples précis dans un article précédent. Je voudrais demander ici que les changements se fassent à une cadence plus modérée. Actuellement, les modifications aux tarifs, aux formulaires et aux manuels se font à une allure très rapide et c'est avec peine que, dans la pratique, on parvient à les appliquer. Souvent également, on procède à deux ou trois remaniements successifs, sans songer au mal que l'agent et le courtier auront à les faire comprendre au public. Nous ne voulons citer comme exemple que les nombreuses modifications apportées à la *Personal Property Floater* et au tarif d'assurance-automobile. Après avoir été inutilement large et imprudent avec la *Personal Property Floater*, on a tendu à en restreindre la portée en deux étapes, dont la dernière sera franchie le premier mars. A ce moment-là, on se trouvera non plus devant un contrat *World Wide*, c'est-à-dire sans bornes territoriales, mais devant une police qui restreindra l'assurance au Canada, aux Etats-Unis et à Terre-Neuve. Ainsi, il faudra voir chaque client, au moment du renouvellement de sa police et lui expliquer soigneusement que s'il va aux Bermudes, aux Antilles, à Cuba ou au Mexique, sa police n'evaudra plus.¹ Il faudra lui signaler que le contrat comporte maintenant une franchise de quinze dollars (ce qui est raisonnable, puisqu'on évitera ainsi les petits

(1) A moins qu'il n'avertisse et qu'il ne paie une forte surprime.

sinistres inutilement coûteux) mais que le prix reste à peu près le même; ce qui l'est moins. Et que d'autres modifications de détail qu'il faudra expliquer avec minutie et qui sont en fait des restrictions nouvelles! Je n'en suis pas, qu'on le comprenne bien, sur le fait du changement même, quoi qu'on ait l'impression que chacun ait profité du moment pour supprimer les choses qui paraissaient particulièrement gênantes ou coûteuses dans le contrat précédent sans accorder grand'chose en échange. Je demande simplement qu'on se « branche », comme on dit familièrement, qu'on adopte un texte pour quelques années et qu'on le garde, afin de ne pas rendre la vente et l'application trop difficiles. Si le texte est uniforme, ce sera un premier résultat. Mais ce texte, qu'on le conserve assez longtemps pour créer une interprétation durable et généralisée.

163

L'autre exemple, c'est celui de l'assurance-automobile. Depuis un an environ, nous avons eu quatre tarifs différents: celui d'avant avril 1945, l'augmentation du premier avril, la suppression ultérieure de la réduction du rationnement, puis le premier janvier, un nouveau tarif à deux paliers. En annonçant la nouvelle au public, on a eu la malencontreuse idée de souligner la diminution de vingt pour cent pour ceux qui se servent de leur voiture pour fins de promenade seulement. Comme les assurés n'ont retenu du texte que le sous-titre « Réduction de 20% », il faut toute la force de conviction et toute la réputation d'honnêteté de l'agent ou du courtier pour les convaincre. Ces changements successifs sont psychologiquement et matériellement mauvais. Psychologiquement, parce qu'ils brouillent l'atmosphère de confiance qui doit régner entre les assurés et les assureurs. Matériellement, parce qu'ils entraînent un énorme surcroît de besogne et de démarches tant pour les assureurs eux-mêmes que pour les intermédiaires.

Si j'écris ce qui précède, ce n'est pas pour le plaisir de protester contre un progrès, une amélioration ou la correction d'un coûteux état de choses. C'est tout simplement parce que chaque fois, ces modifications se font coup sur coup au pire moment de l'année, sans la coordination nécessaire. On voudra n'y voir aucune autre intention.

Le cancer

164

Le cancer, maladie atroce contre laquelle on peut encore peu de chose sauf si le cas est pris à point. La maladie serait en régression si l'on en juge par les statistiques de la Metropolitan Life. Un tableau, dressé par ses soins, mentionne quelques chiffres sur la mortalité causée par le cancer en 1943 dans l'ensemble du Canada. Le voici:

	<i>Nombre de décès</i>	<i>Taux de mortalité par 100,000</i>
Canada	14,135	119.8
Ile du Prince-Edouard	116	127.5
Nouvelle-Ecosse	780	128.5
Nouveau Brunswick	546	117.9
Québec	3,793	109.7
Ontario	5,193	132.6
Manitoba	890	122.6
Saskatchewan	779	92.5
Alberta	748	94.4
Colombie Anglaise	1,290	143.3

Il est intéressant de noter que la province de Québec est en septième place, loin derrière la Colombie britannique et l'Ontario. L'explication, je crois, c'est que, dans la province de Québec, il y a une moyenne d'âge plus basse parce que les enfants sont proportionnellement plus nombreux. Comme le cancer est une maladie d'adultes, il n'est pas étonnant que

le taux de mortalité y soit moins élevé que dans la plupart des autres provinces.

Quoi qu'il en soit — et c'est la conclusion de la Metropolitan Life — on ne réalisera des progrès marqués de ce côté que par l'expansion des moyens mis à la disposition des médecins et des chirurgiens. On comprend mieux par ces chiffres pourquoi périodiquement on demande plus de lits dans les hôpitaux, plus de centres d'examens et de traitements, plus d'outillage spécialisé et plus de spécialistes.

165

Les sources de bénéfiques des sociétés d'assurance sur la vie

Les sociétés d'assurance sur la vie calculent leurs réserves à un taux maximum de trois et demi pour cent, certaines à trois, d'autres à deux et demi: les plus puissantes et aussi celles dont le rendement du portefeuille a presque toujours été le moins élevé par suite d'une politique de placement sage ou dictée par les circonstances. Pendant longtemps, le rendement des placements a été très élevé dans l'ensemble. Pour certaines compagnies, il était de cinq, cinq et demi, six et même, dans un cas, au delà de sept. Depuis la crise de 1929 et, surtout depuis la guerre de 1939, avec l'abondance de l'argent et les restrictions imposées par l'Etat à l'initiative privée, le taux d'intérêt a diminué au point qu'on en est arrivé à placer ses fonds à des taux variant de 1½% à court terme à deux trois quarts ou trois pour les meilleurs placements. Les actions privilégiées donnent encore quatre ou un peu mieux, mais le nombre de titres disponible est faible par rapport à la demande. Il y a bien le placement hypothécaire et la construction d'immeubles maintenant permise par la loi, mais tout cela est plus ou moins aléatoire ou limité.

Pour toutes ces raisons, les sociétés d'assurance sur la vie ont en ce moment un problème grave: celui du placement de leurs fonds à des conditions de rendement suffisamment

bonnes. Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres qui ont trait au rendement pour les années 1943 et 1944:

	1944	1943
Compagnie A	3.65%	3.72%
" B	3.54	3.53
" C	4.40	4.27
" D	4.14	4.26
" E	4.27	4.30
" F	3.31	3.49

166

Il est curieux de noter que les sociétés canadiennes ont, règle générale, un taux de rendement plus élevé que les sociétés américaines.

Voyons également le taux de mortalité obtenu par quelques-unes de ces compagnies, par rapport à leurs prévisions:

	1943
A	52.1½
D	41.6

Même si ces chiffres doivent être pris avec une certaine réserve et avec quelques explications, ils indiquent une évolution assez nette des bénéfices réalisés par les assureurs. On peut, je crois, résumer ainsi cette évolution: 1°—D'une part, la partie des bénéfices provenant des placements diminue progressivement avec la baisse de rendement des placements. L'écart entre le taux de calcul de la réserve mathématique et le rendement se rétrécissant, l'importance relative de cette source de profits, la principale jusqu'ici, va diminuant;

2°—D'autre part, l'écart entre le taux de mortalité prévu et réalisé donne lieu, dans bien des cas, à des bénéfices très importants. De leur côté, les économies sur le changement apportent un certain apport dans le cas des compagnies les mieux administrées.

La population du Canada

Des travaux sont faits périodiquement pour estimer la population du Canada durant le prochain quart ou demi-siècle. Les chiffres sont nécessairement très approximatifs et ils présentent de grandes possibilités d'erreur. En effet, rien n'est plus aléatoire que ces calculs basés sur des faits imprécis, qui portent sur une période étendue et qu'influence nécessairement une politique exposée aux directives changeantes de la majorité. Quoi qu'il en soit, il est intéressant d'examiner, même si on les prend avec un grain de sel, comme le veut la sagesse populaire, un estimé du Bureau Fédéral de la Statistique basé sur le recensement de 1941:

	1941	1951	1961	1971
Canada	11,490	12,722	13,504	13,917
Provinces Maritimes	1,130	1,278	1,398	1,495
Ile du Prince-Edouard	95	106	116	124
Nouvelle-Ecosse	578	643	691	726
Nouveau-Brunswick	457	529	591	645
Québec	3,332	3,822	4,193	4,453
Ontario	3,788	4,051	4,154	4,142
Provinces des Prairies	2,422	2,711	2,904	2,997
Manitoba	730	804	843	853
Saskatchewan	896	1,007	1,092	1,136
Alberta	796	900	969	1,008
Colombie-Britannique	818	860	855	830

Il faut noter:

1°—la faible augmentation de la population, compte tenu de la politique actuelle d'immigration;

2°—l'augmentation assez importante, mais non directement proportionnelle, de la population de la province de Québec, que laisse prévoir la diminution graduelle de la natalité au fur et à mesure de l'urbanisation de la province;

3° — la très faible augmentation de la population dans l'Ontario et la hausse également peu importante de la population des Prairies et des autres provinces.

168

Ces prévisions permettent de comprendre l'inquiétude de certains groupements devant l'expansion graduelle et l'importance future de l'élément francophone. Des chiffres comme ceux-là ne peuvent qu'étayer les agissements de ceux qui, par intérêt matériel ou politique, tendent à donner à l'immigration son activité d'antan. Même s'ils croient que le plus grand nombre des colons ne se fixera pas au Canada, comme l'expérience l'a démontré dans le passé, ils sont prêts à ouvrir les portes toutes grandes parce qu'ils espèrent bien transformer en anglophones, à la première ou à la deuxième génération, tous ceux qui resteront au Canada. Par réaction, l'élément francophone agit dans le sens contraire, même s'il éloigne une occasion intéressante de développer le pays plus rapidement que par la seule force d'expansion de sa population autochtone. Il a raison de s'opposer à une politique d'immigration sans restrictions, mais, comme il a appris à se méfier, il s'oppose directement à toute politique d'immigration. Et ainsi un problème démographique, qui devrait se résoudre dans le sens de l'intérêt général, trouve les deux éléments principaux de la population à peu près irréconciliables et faisant le jeu de quelques-uns. C'est un exemple de cette situation difficile qui existe dans notre pays depuis la conquête et que rien n'a permis de corriger jusqu'ici parce que l'intérêt collectif disparaît devant des considérations de groupe ethnique, de religion et de langue.